

Réglementer le prix des livres numériques pour stimuler l'innovation et la concurrence dans un marché encore naissant.

**Mémoire présenté à la
Commission culture et éducation**

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

Par :

Clément Laberge
Vice-président principal
De Marque

Le 21 août 2013

Bonjour,

Je suis vice-président principal de De Marque, une entreprise de la région de Québec qui œuvre dans le domaine de la distribution de produits éducatifs et culturels numériques depuis plus de vingt ans — et qui se consacre plus spécifiquement depuis cinq ans à la distribution de livres numériques.

De Marque développe et opère en partenariat avec l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) *l'Entrepôt numérique*, une plateforme de distribution de livres numérique qui permet aux éditeurs québécois de bénéficier de services semblables à ceux dont disposent les plus grands éditeurs au monde. Nous avons investi au cours des cinq dernières années plus de cinq millions de dollars dans cette plateforme, que la majorité des éditeurs québécois utilise maintenant pour rendre disponibles les livres qu'ils publient en versions numériques tant chez les libraires traditionnels, que chez *Amazon, Apple et Kobo*.

La qualité, la polyvalence et l'efficacité de cette plateforme sont aussi reconnues à l'étranger, où plusieurs des plus grands éditeurs français et italiens, notamment, l'utilisent aussi.

Nous avons également développé au cours des dernières années, toujours en partenariat, avec les bibliothèques publiques cette fois, *Prêtnumerique.ca*, une plateforme qui permet de mettre à la disposition des usagers de bibliothèques des livres québécois en versions numériques sous forme de prêts. *C'est un service qui* connaît un énorme succès depuis son lancement et qui illustre bien qu'il ne faut pas oublier le rôle des bibliothèques dans l'écosystème du livre numérique.

Comme entrepreneurs, nous avons choisi d'accompagner les entreprises dans les bouleversements qui accompagnent l'arrivée des technologies numériques et de les outiller pour faire face à ces changements. Nous essayons de nous inscrire dans un processus global d'innovation qui respecte — mieux, qui s'appuie, sur la réalité économique de l'industrie.

Un point de vue d'entrepreneur, portant sur le livre numérique

Je suis ici pour vous présenter un point de vue qui s'appuie sur une expérience d'entrepreneur et sur les connaissances qu'a pu m'apporter la présence de *De Marque* sur les marchés locaux et internationaux.

Un point de vue que j'ai choisi de limiter au cas du livre numérique, c'est important de le noter, d'une part parce que je pense que c'est à ce sujet que je peux être le plus utile aux travaux de la Commission mais aussi parce que je pense que la réalité de ce marché est bien différente de celle du livre imprimé et qu'il faut prendre le temps de l'expliquer.

C'est un marché qui est encore relativement petit au Québec — probablement moins de 5% du marché — mais qui est appelé à croître rapidement, et qui est déterminant pour l'avenir de l'édition québécoise. Un marché où il y a peu d'acquis, où presque tout reste à inventer.

* * *

Je suis donc un entrepreneur.

J'évolue dans un secteur où la capacité d'innover est vitale.

Je crois à l'économie de marché.

Je crois aux bienfaits de la concurrence lorsqu'elle force les différents acteurs d'un marché à innover, afin de répondre aux besoins des citoyens et des consommateurs.

Et je suis favorable au principe d'une réglementation du prix des livres numériques.

Pourquoi?

Réglementer pour protéger la concurrence

Je suis profondément convaincu que l'avènement du livre numérique représente une opportunité exceptionnelle pour accroître le rayonnement de notre culture, ici et à l'étranger. Une opportunité aussi pour explorer de nouvelles manières de cultiver le goût de la lecture chez les jeunes (et les moins jeunes!).

Avec le numérique, plusieurs difficultés qui rendaient parfois difficile la distribution des livres imprimés s'atténuent et il est de plus en plus facile de partager avec de nouveaux lecteurs les fruits de l'imaginaire des auteurs d'ici. Mais pour y arriver, il faut être ingénieux et inventer de nouvelles façons pour rejoindre les lecteurs.

Je crois par ailleurs que cette opportunité historique s'accompagne de deux grandes responsabilités.

La première nous impose de prendre tous les moyens possibles afin de réunir les conditions propices à cette innovation, de manière à permettre à de nouveaux auteurs, de nouveaux éditeurs et de nouveaux diffuseurs de profiter de ce nouvel environnement.

La seconde nous amène à faire aussi tout ce qui est en notre possible pour offrir aux acteurs actuels du monde du livre des conditions favorables à la métamorphose qu'ils devront opérer pour s'adapter à l'évolution des pratiques culturelles des Québécois — qui intègrent de plus en plus les outils numériques. Parmi ces conditions, il y a sans aucun doute du temps, parce que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, ni sans investissement pour chacun d'entre eux.

Pour nous montrer à la hauteur de ces deux responsabilités, nous devons nous assurer qu'il existe une véritable concurrence entre les différents acteurs de ce nouveau marché du livre numérique — que les nouveaux auront leur chance et que les anciens l'auront aussi, comme les petits comme les plus grands. Une vraie concurrence, équitable, basée sur l'intérêt à court et à long terme des Québécois, en tant que citoyens et que consommateurs.

Pour cela, il faut que les meilleurs et les plus innovateurs aient réellement de meilleures chances de gagner. Il ne faut pas que les plus puissants puissent simplement écraser les plus vulnérables en se contentant d'épuiser leurs ressources financières dans le but de se réserver un marché à conquérir.

Il faut savoir distinguer la concurrence, dans une perspective d'économie de marché et l'impitoyable loi du plus fort, dont il ne saurait résulter aucune retombée positive pour la société.

Or, c'est un danger auquel nous sommes réellement confrontés aujourd'hui dans le domaine du livre numérique.

Un marché déjà dominé par des géants

Il faut se méfier de l'impression qu'on peut avoir d'un marché où, parce qu'il est encore naissant, il existerait un équilibre entre les tailles des acteurs et où l'interdépendance des uns et des autres assure un fonctionnement efficace au marché. Ce n'est pas ce que nous voyons prendre forme dans le marché du livre numérique.

Le marché du livre numérique est de plus en plus dominé par quelques acteurs gigantesques aux ressources financières virtuellement infinies, en comparaison de celles des autres acteurs — et en particulier de ceux d'ici, même les plus gros. Ces géants se mènent une lutte sans merci à l'échelle mondiale afin d'accaparer le plus rapidement possible un énorme marché. On se doute bien qu'ils le font avec des moyens financiers colossaux, mais il faut surtout être conscients qu'ils le font en s'appuyant sur des stratégies qui auront des effets à très long terme sur l'existence d'une véritable concurrence dans le marché du livre numérique — dans chaque marché. Et dans les conditions actuelles, le Québec n'échappera pas à l'établissement d'un oligopole dans le domaine du livre numérique.

Les stratégies des géants se font aux dépens des consommateurs

La stratégie préférée des géants consiste à capturer les consommateurs à long terme en leur offrant des prix coupés sur quelques titres — essentiellement les *bestsellers* — avant de les retenir dans un environnement technique incompatible avec ceux des concurrents. Quand un consommateur achète un Kindle, l'appareil de lecture d'*Amazon*, par exemple, il se trouve aussi à faire, souvent inconsciemment, le choix d'acheter tous ses prochains livres numériques auprès de ce détaillant. Il ne pourra en effet

pratiquement plus acheter ses livres ailleurs que là — ou cela lui sera rendu plus difficile. Et s'il s'avisait de changer d'appareil, il pourrait avoir de la difficulté à transférer les achats qu'il aura faits à partir de son appareil précédent. Dans un tel contexte, on ne parle pas de fidélisation, mais bien de captivité des consommateurs.

Je ne reproche ni à *Amazon*, ni à *Apple*, *Kobo* ou *Google* leurs stratégies. Ce sont des acteurs très dynamiques dans un marché où ils sont prêts à tout déployer afin de capter les consommateurs. Chacun à leur façon, avec des stratégies différentes, ils répondent à certains besoins des consommateurs et ils respectent les règles du jeu qui leurs sont imposées. Comment leur reprocher?

Mais si nous constatons que la lutte qu'ils se livrent se fait au détriment des consommateurs, et que l'existence d'un oligopole pourrait empêcher à terme l'existence d'une véritable concurrence, il ne faut pas hésiter à modifier les règles du jeu afin de permettre à d'autres acteurs de mettre de l'avant des approches techniques, des propositions commerciales et des services alternatifs.

On peut réglementer de bien des façons

Il n'y a pas gêne à réglementer un marché si c'est pour s'assurer que la concurrence se fasse dans l'intérêt des consommateurs et favorise l'innovation. C'est même la base de l'économie de marché. Reste à définir la meilleure manière de le faire.

Je crois que le moyen le plus efficace de donner forme à une concurrence saine dans le domaine du livre numérique serait d'imposer dans un premier temps aux géants l'obligation d'adopter des normes et standards publics et ouverts dans le but d'assurer une meilleure interopérabilité de leurs différents appareils et formats de fichiers. Cela permettrait aux consommateurs de pouvoir passer réellement d'un à l'autre sans trop de contraintes, et de faire leurs choix en fonction des services et des prix offerts par chacun d'eux. Cela forcerait l'ensemble des acteurs à rester compétitif en tout temps, et procurerait de meilleures chances aux innovateurs qui souhaitent défier les géants. Mais cela n'apparaît pas réaliste dans le contexte actuel.

Réglementer le prix des livres numérique est la meilleure option

Devant ce constat, le principe d'une réglementation du prix des livres m'apparaît une alternative intéressante parce qu'il s'agit d'une autre façon de déplacer la concurrence d'une bataille de prix sur les *bestsellers* — que seuls les acteurs les plus riches peuvent remporter — vers l'innovation et la qualité des services, où la joute est plus équitable parce que c'est l'ingéniosité et non la profondeur des poches de chacun qui est déterminante.

C'est d'ailleurs ce qu'ont voulu reproduire les principaux acteurs du marché du livre, un peu partout dans le monde, et au Québec également, en signant avec les géants des

contrats qui leur garantissent pour le moment le respect des prix qu'ils ont déterminés. Mais cela demeure une approche fragile tant que ces modalités ne seront pas intégrées à une réglementation plus formelle.

Pas par protectionnisme : pour stimuler l'innovation

Soyons clairs : ce n'est pas parce que je veux réserver une partie de ce nouveau marché aux libraires indépendants ou aux chaînes québécoises de librairies que je suis en faveur d'une réglementation du prix des livres numériques. C'est parce que je pense que c'est un marché pour lequel il est crucial de créer des conditions favorables à l'innovation, et que dans de telles conditions, elles sauront très bien tirer leur épingle du jeu.

La vision qui me guide c'est que partout sur le Web où il est question d'un livre, il soit possible de l'acheter en un clic ou deux — que ce soit sur le site d'un libraire (de toutes sortes de libraires), sur les sites des éditeurs, sur les sites de passionnés, de blogueurs, etc. Partout! Pour cela, il faudra bien plus que deux ou trois géants de la vente du livre numérique: il faudra faire appel à l'ingéniosité de ceux et celles qui connaissent le mieux les auteurs et lecteurs québécois. Et c'est parce que je pense que la réglementation du prix des livres numériques peut contribuer à ça que j'y suis favorable.

Comment réglementer, quelles modalités? Une proposition.

Franchement, il me semble que la question ne porte pas tant sur le principe de la réglementation du prix des livres numériques que sur la meilleure manière de le faire. Sur les modalités d'une telle réglementation.

Je pense qu'il faut, à cet égard, aborder la question autrement qu'on a pu le faire pour le cas du livre imprimé. Non seulement parce que le marché est encore naissant et que son organisation est embryonnaire, mais aussi (et peut-être surtout!) parce que s'il est difficile d'envisager des changements de prix fréquents dans le cas du livre imprimé — pour des raisons logistiques évidentes — cela est tout à fait possible pour les livres numériques.

Il faut savoir que dans le monde du livre numérique, tous les points de vente sont en contact avec les distributeurs de façon permanente, ou au moins toutes les vingt-quatre heures. Ce qui signifie qu'un éditeur peut changer le prix de ses livres tous les jours et que ces changements de prix pourront se répercuter simultanément, ou presque, dans tous les points de vente — en assurant du même coup des conditions de prix équitables à chacun. C'est une chose possible. Dès aujourd'hui.

Pour cette raison, je pense que dans le cas du livre numérique, il ne s'agit pas tant de déterminer une période pendant laquelle le prix du livre ne pourra pas varier, mais plutôt d'établir clairement que c'est à l'éditeur de déterminer le prix des livres qu'il publie, en tout temps, en fonction des contrats qui le lient à ses auteurs et des risques financiers qu'il a pris pour les publier.

Je propose donc une réglementation qui confirme que c'est l'éditeur qui est responsable de déterminer le prix de vente des livres numériques qu'il publie, et qui lui permet de le faire varier aussi souvent qu'il le souhaite — dans la mesure où les changements s'appliquent simultanément à tous les points de vente.

Les effets souhaités de la réglementation proposée

Je pense que cette approche permet d'assurer que le travail des auteurs plus justement pris en considération dans la détermination du prix des livres numériques, que le rôle de l'éditeur soit mieux reconnu et de favoriser l'existence d'une concurrence commerciale basée sur la nature des œuvres et la qualité du service plutôt que sur une bataille rangée pour afficher le plus bas prix pour les *bestsellers*, dont seuls les acteurs les plus riches pourront sortir vainqueurs.

Ainsi construite, la réglementation permet aussi d'encourager les éditeurs à adopter des stratégies de prix stimulantes pour les consommateurs, en tenant compte à la fois de l'existence du livre dans sa version imprimée et dans sa version numérique — avec des prix de lancement, des périodes de vente, des promotions thématiques, etc. Sans jamais perdre de vue qu'il faut maintenant de faire appel à la fois à l'imprimé et au numérique, avec des stratégies adaptées à chacun des supports lorsqu'il s'agit de rejoindre l'ensemble des lecteurs potentiels de l'œuvre d'un auteur.

Dans certains marchés où De Marque est présent, notamment en Italie, on assiste même à l'apparition de nouvelles dynamiques où certains géants prennent l'initiative de proposer aux éditeurs des changements de prix pour de courtes durées — pour des *ventes flash* — dont les petits détaillants arrivent à tirer profit en *surfant* sur les efforts de promotion de ces géants.

Et les autres effets présumés?

Avec de telles modalités, la réglementation du prix des livres numériques n'implique absolument pas que les prix seront plus élevés, ni qu'ils représenteront un pourcentage plus élevé du prix de la version imprimée, ni même qu'il ne pourra pas y avoir de réduction de prix sur les livres. Cela veut simplement dire que les éditeurs et les auteurs n'auront pas à faire injustement les frais de bataille de prix qu'ils n'ont pas les moyens de se permettre.

Cela n'empêchera pas les éditeurs de se faire concurrence par le choix des œuvres qu'ils publient et de différentes stratégies pour déterminer le prix des livres.

Cela n'empêchera pas de nouveaux éditeurs ou de nouveaux détaillants de faire leur entrée dans ce marché.

Cela n'empêchera pas les auteurs qui souhaitent diffuser leurs œuvres sans l'intervention d'un éditeur de le faire (et c'est d'ailleurs très bien qu'ils puissent le faire de plus en plus aisément).

Cela n'empêchera même pas ceux qui souhaitent expérimenter des modèles économiques plus subversifs de pouvoir le faire et, ce, même s'ils sont basés sur la gratuité.

Cela n'empêchera pas non plus, ni même ne désintéressera, les géants de la vente de livres numériques d'être présents dans le marché québécois. Cela les forcera seulement à être encore meilleurs, en les obligera peut-être aussi à mieux comprendre la culture québécoise et à servir plus adéquatement leurs clients francophones.

Des approches que les géants pratiquent déjà par ailleurs

Et avant de se faire trop de mauvais sang à l'idée de forcer ces grandes entreprises à respecter un certain prix de vente, il faut savoir que partout dans le monde où ils ont été confrontés à ce genre de réglementation, ils ont tous démontré qu'ils étaient prêts à s'y conformer. Qui plus est, c'est une approche qu'*Amazon* s'impose même volontairement dans le cas des auteurs autoédités, et qu'*Apple* a même généralisée pour ce qui concerne les applications pour *iPod*, *iPhone* et *iPad*. Dans tous ces cas, ce n'est ni *Amazon* ni *Apple* qui détermine le prix de vente, mais bien leur auteur ou leur éditeur. Alors pourquoi pas dans le cas des livres?

Réglementer le prix des livres : une approche pragmatique, sans être une panacée

Réglementer le prix des livres numériques ne sera évidemment pas une panacée, et il faudra éventuellement revoir beaucoup plus largement le cadre réglementaire et les programmes de soutien à cette industrie afin de les adapter à un environnement culturel de plus en plus influencé par le numérique.

Mais le mieux est souvent l'ennemi du bien, et d'ici à ce qu'il soit possible de revoir tout cela de façon plus globale, réglementer le prix des livres numériques me semble une mesure pragmatique, réaliste et peu coûteuse dans le but d'offrir aux acteurs du monde du livre de meilleures conditions afin de pouvoir investir un peu plus sereinement dans de nouvelles formes d'écriture, de lecture et de mise en marché pour le livre numérique.

Et même si cette mesure ne devait avoir qu'un effet éphémère, comme certains le prétendent, je demeure convaincu que cela en vaut la peine. Il ne faut surtout pas banaliser ce que peuvent représenter deux, trois, voire cinq années, si l'objectif est d'offrir à des entreprises locales le temps nécessaire pour développer de nouvelles compétences et adapter leurs modèles d'affaire.

Pour toutes ces raisons, il me semble que c'est une mesure que ne devraient pas hésiter à appuyer tous ceux et celles qui croient aux bienfaits de la concurrence et qui prétendent

miser sur l'innovation afin de créer des emplois et de générer des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

À défaut de quoi il faudra proposer autre chose rapidement, parce que l'expérience montre bien qu'il est à la fois plus simple et moins coûteux de prévenir l'apparition d'un oligopole, que de devoir trouver dans le futur des façons pour en contrecarrer ses effets néfastes.

* * *

En complément.

Je n'ai pas fait directement appel à des données précises afin d'étayer mon propos afin de ne pas alourdir la présentation. Je reste toutefois à la disposition des membres de la Commission pour partager, confidentiellement, les données sur le marché du livre numérique que possède *De Marque* et qui pourraient éclairer ses travaux.

Afin d'approfondir la réflexion, je mentionne les quelques textes que j'ai publiés sur mon blogue personnel en guise de préparation à mon audition par la Commission parlementaire.

Je considère qu'ils font partie intégrante de ce mémoire :

L'art de régler

<http://remolino.qc.ca/2013/07/28/lart-de-reglementer/>

Régler le prix des livres? Contexte.

<http://remolino.qc.ca/2013/07/31/reglementer-le-prix-des-livres-contexte/>

Régler le prix des livres? L'édition.

<http://remolino.qc.ca/2013/08/01/reglementer-le-prix-des-livres-ledition/>

Régler le prix des livres? Le gros mot.

<http://remolino.qc.ca/2013/08/02/reglementer-le-prix-des-livres-le-gros-mot/>

Régler le prix des livres? Une spécificité du numérique.

<http://remolino.qc.ca/2013/08/05/reglementer-le-prix-des-livres-une-specificite-du-numerique/>

Régler le prix des livres? Pourquoi.

<http://remolino.qc.ca/2013/08/07/reglementer-le-prix-des-livres-pourquoi/>

J'ai choisi cette forme de publication afin de permettre à tous ceux et celles qui le souhaiteront de réagir à mes propos et d'alimenter à leur tour les travaux de la

Commission. Un espace est prévu à cette fin au bas de chacun des textes. C'est une invitation au dialogue qui enrichit le traditionnel dépôt d'un mémoire.

Des textes pourraient également s'ajouter. Ils seront dans ce cas mentionnés à l'endroit suivant :

Réglementer le prix des livres? Mon mémoire (et les suites).

<http://remolino.qc.ca/2013/08/21/reglementer-le-prix-des-livres-mon-memoire-et-les-suites/>